

ACTIVITÉS COMMUNES DES BANQUES SUISSES

Etudes sur le poids de la réglementation

Voilà plus de quatre ans que les banquiers privés ont mis en garde contre les effets de la « surréglementation ». Lors des entretiens annuels avec la presse en janvier 2004, les banquiers privés avaient dénoncé le fait « *qu'il ressort de l'agenda d'un banquier privé suisse, qu'il consacre environ 30% de son temps à des questions touchant la réglementation* ». Depuis cette date, un débat prometteur s'est engagé sur ce thème, et ceci au-delà du cercle limité des représentants des entreprises réglementées. La prise de conscience des décideurs politiques et des autorités compétentes est un travail qui prendra du temps. On constate en tous les cas que le problème n'est pas limité à la Suisse. Ainsi, la banque britannique HSBC qui opère dans 79 pays et est supervisée par 370 régulateurs s'est également inquiétée de cette marée réglementaire et a procédé à l'évaluation de ce qu'il lui en coûte. Les résultats de cette étude, dévoilés en mars 2004, ont démontré que USD 400 millions avaient été nécessaires pour l'adaptation des diverses réglementations bancaires.

En Suisse, l'Association des Banques Suisses Commerciales et de Gestion a mandaté le Swiss Banking Institute de l'Université de Zurich pour réaliser auprès de ses membres et des Maisons de l'ABPS une étude sur les coûts et les conséquences de la « surréglementation ». Les résultats, publiés en avril 2004, ont permis de dégager trois enseignements :

1. « *Les coûts engendrés par les nouvelles réglementations bancaires défavorisent les petites banques, représentant 9.8% des charges totales (contre 4.1% pour les plus grandes)* ». Lorsqu'on sait que la grande majorité des banques sont en réalité des PME, la conséquence est sans appel : les

dispositions réglementaires commencent à peser sur la compétitivité de la place financière. Il devient donc nécessaire de simplifier l'application des réglementations pour les petites banques.

2. « *Les coûts directs entraînés par l'activité de la CFB et assumés par les entreprises soumises à sa surveillance ont augmenté de plus de 50% entre 1998 et 2003* ». Il est donc urgent d'introduire une analyse systématique sur le rapport coût/bénéfice de toute nouvelle réglementation.

3. « *En 2002, les coûts de compliance ont atteint CHF 11'500.- par collaborateur, ce qui représente 1/5 du temps de travail d'un conseiller à la clientèle* ». Il est clairement admis qu'un cadre réglementaire adapté fait partie des conditions indispensables au succès de la place financière suisse. Une surabondance de réglementations risque d'avoir l'effet inverse.

4. L'étude révèle que la charge financière des frais de compliance est tendanciellement moins élevée dans le groupe des banquiers privés (sociétés de personnes) qui ont participé à l'analyse que dans celui des banques organisées sous forme de sociétés de capitaux.

Début 2005, le « *Centre for Study of Financial Innovation* » a mené une enquête mondiale auprès de 440 banques, autorités de réglementation et autres experts des services financiers. Il en ressort que la charge supplémentaire constitue le plus grand risque auquel sont confrontées les banques à l'heure actuelle. La majorité des personnes interrogées ont insisté sur le fait que les coûts liés à l'application de la réglementation diminuaient sensiblement la rentabilité des banques et risquaient d'exclure certains acteurs du marché.

Toutes ces études démontrent que le problème de la « *surréglementation* » préoccupe le secteur financier bien au-delà de nos frontières.

Il est heureux qu'il fasse l'objet d'un réel débat public, même si les résultats concrets se font encore attendre.

Promotion de la place financière

Au cours du dernier exercice comme pendant les précédents, les banquiers privés se sont engagés activement dans les actions de communication collective de la place financière. Ils ont notamment participé à de nombreux entretiens avec la presse suisse et étrangère mis sur pied par des organisations sœurs, telles que l'ASB, la Fondation Genève Place Financière, etc.

Par ailleurs, plusieurs représentants des banquiers privés ont participé aux séances des commissions et groupes de projet de l'ASB consacrés à la communication et à la promotion de la place financière suisse.

Formation bancaire supérieure

En 2003, une réflexion a été lancée à l'ASB autour d'un concept de regroupement des forces académiques en vue de la création d'un centre d'excellence dans le domaine de la finance au niveau fédéral. Le débat porte aussi bien sur l'enseignement et la recherche académique que sur l'« *executive education* ». Il s'agit d'un projet qui prévoit la coopération des milieux bancaires, des universités et de la Confédération. En parallèle, le principe d'un rapprochement entre la « *Swiss Banking School* » et « *FAME* » a été décidé, sous une forme qui reste à définir. Au moment de la rédaction du présent rapport, les principales décisions de principe avaient été prises au niveau faitier en vue de créer un nouveau « *Swiss Finance Institute* ». On relèvera que plusieurs banquiers privés se sont activement engagés en faveur de ce projet.